

2018-ORTHOPHONIE PEDIATRIQUE ET PSYCHOMETRIE

FORMATION DE :

DOMUS MEDICA EPINAL, 22, Allée des Noisetiers 88000 Epinal

Le 28/03/2018 de 09:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

Le 29/03/2018 de 09:00 à 12:30 et de 14:00 à 17:30

Ce programme permet de valider un DPC en 2018, mais il est également possible de participer à la partie présentielle de la formation en modalité non DPC.

CADRE DE LA FORMATION

Type de programme :

Formation en présentiel de 2 jours.

Orientation(s) :

Méthode(s) :

Pédagogique et cognitive.

Objectifs pédagogiques de la formation :

L'objectif de ces journées de formation est donc de permettre aux orthophonistes de prendre connaissance de l'histoire de la psychométrie (des précurseurs à nos jours), de passer en revue les différents tests, d'apprendre à en tirer les informations permettant d'en extraire entre autre les marqueurs de troubles spécifiques. Nous nous intéresserons ensuite aux singularités de la déficience mentale et de la précocité intellectuelle, aussi bien d'un point de vue général qu'au niveau de la nature de leurs troubles du langage. Viendra ensuite le temps de s'interroger sur le concept d'intelligence versus celui d'intelligences préciser et d'approfondir l'apport qualitatif de la psychométrie dans l'établissement du diagnostic orthophonique. Nous aborderons aussi la sémiologie orthophonique au travers des différents troubles des apprentissages qu'ils soient comorbides ou isolés.

Objectifs portant sur l'analyse des pratiques :

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

Moyens d'encadrement :

Le formateur sera présent pendant les 2 jours de l'étape cognitive , en présentiel.

Un organisateur-animateur de SOLFormation sera présent lui-aussi pendant ces 2 jours.

Il sera chargé des relations avec les stagiaires et pourra être contacté pour toute demande de renseignements concernant ce stage. Il s'agit de :

Eric WIEMERT- 06 58 13 30 19 - eric.wiemert@gmail.com
41 rue d'Epinal - 88190 GOLBEY

Moyens pédagogiques : Partie théorique avec diaporamas, illustrations, vidéos,

Supports techniques : diaporamas version papier pour les stagiaires, vidéos, mises en situation .

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Modalités d'évaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera fourni aux participants à la fin des 2 jours en présentiel. Ce questionnaire concerne tous les stagiaires.

Modalités d'évaluation des acquis des connaissances : un questionnaire d'évaluation des connaissances sera remis aux participants à la fin des 2 jours en présentiel. Il permettra d'évaluer les connaissances acquises. Ce questionnaire concerne tous les stagiaires.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

Modalités d'évaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera fourni aux participants à la fin des 2 jours en présentiel. Ce questionnaire concerne tous les stagiaires.

Modalités d'évaluation des acquis des connaissances : un questionnaire d'évaluation des connaissances sera remis aux participants à la fin des 2 jours en présentiel. Il permettra d'évaluer les connaissances acquises. Ce questionnaire concerne tous les stagiaires.

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Public concerné par l'action de formation : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION

ORTHOPHONIE PEDIATRIQUE ET PSYCHOMETRIE - le 28/03/2018, 1^{ère} ½ journée de 09:00 à 12:30 :

09h00 Historique de la psychométrie.

Les classifications internationales des troubles des apprentissages (CIM 10/ DSM V).

09h30 : présentation des tests suivants : K-ABC, WPPSI, WISC, Progressives Matrices de Raven. Observation détaillée du WISC V et de sa grille de cotation, test le plus utilisé en pédiatrie.

10h00 : Le facteur « g ».

10h30 : présentation de profil type : DL-DO, dysphasie, TDAH, déficience, précocité...

11h30 - 12h30 : atelier n°1. Etudes de cas de pathologies pédiatriques diverses avec bilan orthophonique, psychométrie et diagnostic final.

ORTHOPHONIE PEDIATRIQUE ET PSYCHOMETRIE - le 28/03/2018, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:30 :

14h00 -14h45: atelier n°2. Présentation de profils psychométriques bruts et mise en œuvre des connaissances acquises par les participants pour en tirer des informations pertinentes.

14h45-15h30 : singularités générales et orthophoniques de la déficience mentale et de la précocité intellectuelle.

15h30-16h00 : limites de la psychométrie.

16h00-16h30 : concept d'intelligences multiples.

16h30- 17h30 : l'intelligence émotionnelle. Abord du mindfulness. Questions. Suggestions bibliographiques.

ORTHOPHONIE PEDIATRIQUE ET PSYCHOMETRIE - le 29/03/2018, 1ère ½ journée de 09:00 à 12:30 :

Bref rappel de la partie 1 : Les tests psychométriques les plus utilisés: qu'évaluent-ils ?

Le WISC IV: revue détaillée de chaque épreuve et corrélations avec les épreuves orthophoniques, principe du recoupement avec les épreuves du bilan orthophonique.

Les indices facteur G...

Quels profils psychométriques évocateurs de quels troubles?

Le screening dans le diagnostic orthophonique : les comorbidités, un diagnostic complexe à toujours envisager (QI faible versus déficience mentale).

Atelier: A partir des bilans psychométriques apportés par les stagiaires (ou fournis par mes soins par défaut), nous mettrons en application les connaissances acquises au cours de ces deux journées: diagnostic et diagnostic différentiel.

ORTHOPHONIE PEDIATRIQUE ET PSYCHOMETRIE - le 29/03/2018, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:30 :

La sémiologie orthophonique.

Les marqueurs de troubles spécifiques: retard ou déviance?

Proposition d'un arbre décisionnel pour le diagnostic des TSL.

Les troubles non verbaux:

- Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH). Définition, symptomatologie, critères d'inclusion.

- Syndrome dysexécutif. Définition, symptomatologie, critères d'inclusion.

- Le trouble anxieux. Définition, symptomatologie, critères d'inclusion.

- Le Trouble d'Acquisition de la Coordination motrice (TAC)/ la dyspraxie. Définition, symptomatologie, critères d'inclusion.

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 14 heures.

Coût de la formation : 350,00 euros TTC.

Coût de la formation en modalité DPC : 420,00 euros TTC.

Participants : 25

Lieu(x) de la formation : DOMUS MEDICA EPINAL, 22, Allée des Noisetiers 88000 Epinal

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SOLFormation.

Les professionnels libéraux qui souhaitent valider leur DPC au titre de cette formation doivent également s'inscrire sur le site www.mondpc.fr. Ils seront guidés dans leurs démarches tout le long de leur inscription. Attention veillez à ne pas commettre d'erreur dans la saisie de votre courriel.

Pour accéder rapidement à cette formation, entrez à la rubrique Référence programme ANDPC et cliquez sur rechercher.

Professionnels salariés :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2018.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC en assistant uniquement à (aux) étape(s) cognitive(s).

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SOLFormation, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation.

Professionnels libéraux :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2018.

Frais de participation :

Pour bénéficier de ce dispositif, le professionnel doit :

- Participer, dans les délais impartis, aux étapes évaluatives.
- Assister à la totalité de(s) étape(s) cognitives (présence attestée par la signature d'une feuille d'émargement à chaque demi-journée).

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC en assistant uniquement à (aux) étape(s) cognitive(s).

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation.